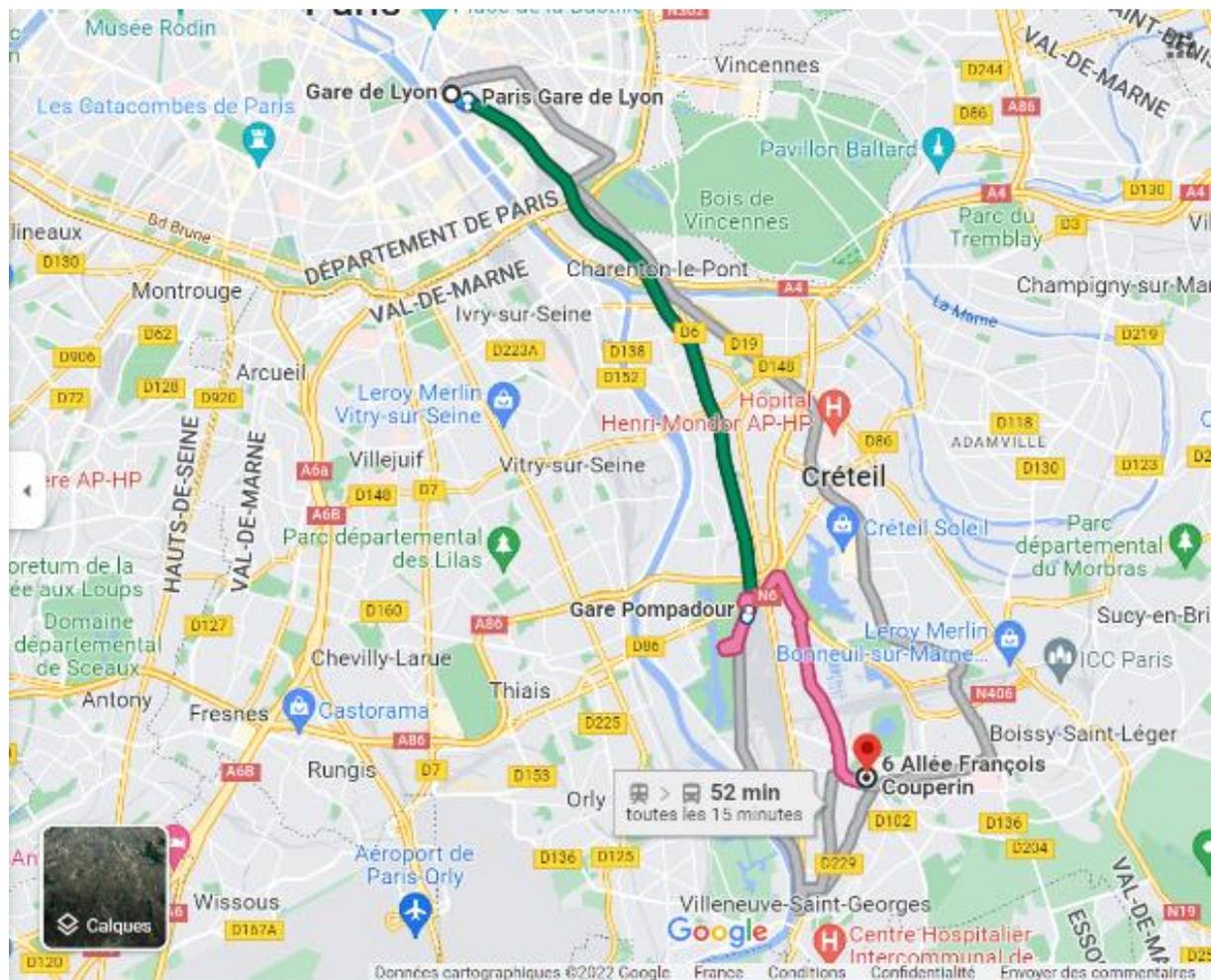


Création artistique – « Musée éphémère » autour de la mémoire du quartier La Lutèce à Valenton (Val-de-Marne)

Le contexte

La Ville de Valenton est située dans le département du Val-de-Marne, au Sud-Est de Paris accessible en 45 mn depuis Paris Gare de Lyon, via Créteil Pompadour avec le RER D, puis avec les bus K, J1, O1, O2. D'ici 2025, la Ville sera desservie par le téléphérique « Câble 1 – Téléal ».



Le quartier La Lutèce est la propriété exclusive du bailleur Seqens. Cet ensemble immobilier est composé de 9 barres d'immeubles de 4 étages, de 8 plots de 4 étages et d'une tour de 14 étages. Ces bâtiments sont caractéristiques de l'architecture des années 50/60, et représentent 735 logements.

Inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, le quartier bénéficie d'un ambitieux programme de renouvellement urbain (NPNRU 2). Dans ce cadre, Seqens prévoit la démolition de 490 logements (en deux phases) et la réhabilitation de 245 logements. A terme, des logements neufs seront reconstruits, un équipement culturel sera créé, le groupe scolaire Henri Wallon sera étendu et les espaces verts restructurés.

Dans le cadre de la première phase du programme, le relogement des locataires de 5 barres d'immeuble (allée Georges Bizet, rue Gabriel Fauré et allée François Couperin) a démarré début 2022, laissant un certain nombre de logements vacants pour plusieurs mois.

Le projet : une création artistique - « musée éphémère » au sein d'un des bâtiments voués à démolition

L'apes et Segens souhaitent développer un projet artistique autour de la mémoire du quartier et de ses habitants, conçu par un collectif d'étudiants et/ou jeunes diplômés, dans un appartement de 3 pièces (47m²) situé en rez-de-chaussée. Ce « musée » éphémère sera ouvert à la visite 3 mois, de juillet à octobre 2023.

Les objectifs du projet sont de :

- valoriser l'histoire du quartier
- valoriser les parcours de vie des locataires dans le quartier
- accompagner les changements sur le quartier

Après plusieurs collaborations avec les Beaux-Arts de Paris ayant permis le déploiement de projets artistiques pérennes à Torcy, Montreuil et Rueil Malmaison, il s'agit ici de créer un projet éphémère destiné à tout visiteur (notamment de la résidence et du territoire), qui sera le témoignage et le récit de l'histoire du quartier et de ses habitants, à travers différentes créations artistiques et scénographiques.

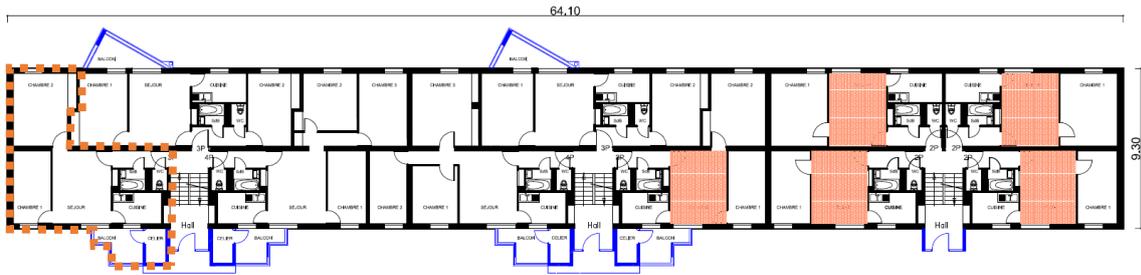
Un collectif de 3 à 5 artistes, structurés en association loi 1901 sera retenu pour une telle mise en espace au sein d'un logement d'un des bâtiments voués à démolition. La scénographie devra également s'étendre sur l'extérieur (façade du logement et dalle devant le bâtiment) afin de constituer un signal visible de l'extérieur et d'inviter les habitants et visiteurs à y pénétrer.

Le projet devra mettre l'accent sur la pluridisciplinarité des techniques artistiques employées, la capacité du collectif à faire participer les habitants du quartier et à travailler avec les acteurs locaux et à l'évolutivité du projet, que ce soit pour la conception du projet, sa mise en œuvre et la médiation qui sera nécessaire pour sa visite (possibilité pour les habitants de contribuer à alimenter le « musée » éphémère). Également, la tonalité du projet devra être joyeuse, positive, colorée et ludique.

Le collectif d'artistes retenu devra participer à la mise en place du projet de médiation autour de la visite du lieu et devra réaliser quelques visites (formation des habitants volontaires et des structures locales, inauguration, finissages, temps forts à déterminer).

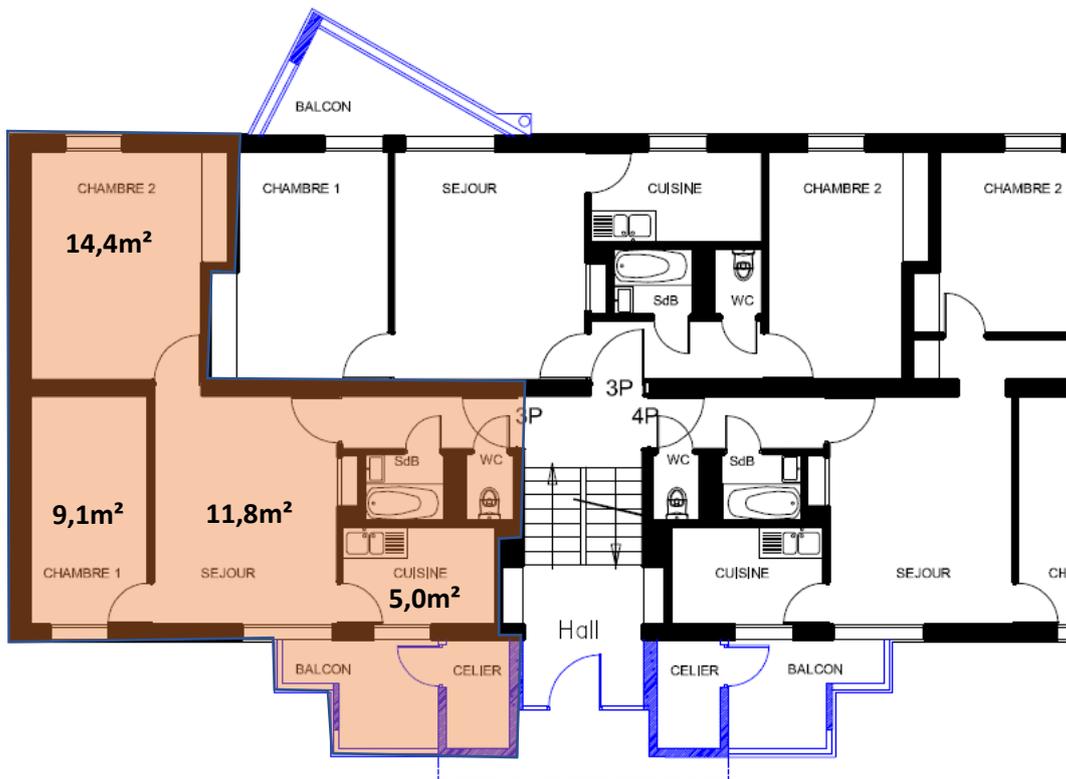
Les espaces dédiés au projet seront :

- un logement 3 pièces de 47m² en rez-de-chaussée du bâtiment Couperin (logement rez-de-chaussée gauche, n°6 allée François Couperin), composé d'un séjour (11,8m²), de 2 chambres (9,1 et 14,4m²), d'une cuisine (5m²), d'une salle d'eau et de WC.
- un logement adjacent dédié au stockage de matériel et à la logistique (logement à définir) de 47m²
- la dalle située devant le bâtiment 6 allée François Couperin, de 6m sur 6,50m, soit 39m²
- la façade extérieure du logement, sur une surface de 2,50m sur 8,50m soit 21m²



REZ DE CHAUSSEE - ETAT E
échelle 1/200

Rez-de-chaussée du bâtiment F (allée François Couperin)



Plan du logement T3 au rez-de-chaussée du bâtiment F (6 allée François Couperin), futur « Musée éphémère »



Extérieur du logement et du hall d'entrée

Autres ressources

Sites internet de l'AREV : <http://arev-valenton.fr/>

Livre écrit par l'AREV : *Valenton des origines à nos jours* / [publié par l']AREV, Association de Recherches et d'Etudes à Valenton ; Julien Duranton. Editeur(s) : Valenton : AREV, 1987 ; Saint-Georges-de-Luzençon : Maury. Sujet(s) : Valenton (Val-de-Marne) : Histoire Indices(s) : 944.363 - Histoire - Val-de-Marne.

Informations sur le projet de renouvellement urbain : <https://www.valenton.fr/ma-ville/grands-projets/renouvellement-urbain-du-quartier-lutece-bergerie/>

Les moyens mis en œuvre

- Le budget mis à disposition du collectif lauréat par Seqens est de 25 000 € comprenant la rémunération de 3 à 5 artistes et la production des œuvres.
Un budget de production complémentaire pourra être envisagé après le choix du collectif et en fonction de la nature du projet.
- Un local chauffé et sécurisé avec point d'eau pour le stockage est mis à disposition (clé à retirer et déposer) chez le gardien
- Le collectif devra s'engager à respecter le règlement intérieur du logement et de la résidence que lui remettra Seqens par lequel il s'engage notamment à respecter les consignes de sécurité logistique et incendie du lieu (gestion des clés, nb de personnes agréées, charge au sol des créations, nature des matériaux...) – Il devra avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour l'ensemble de ses intervenants dans l'exercice de leurs fonctions au sein du collectif.

Le calendrier

- **7 mars 2023** : lancement de l'appel à candidature
- **22 mars à 11h** : séance d'information sur le projet aux Beaux-Arts de Paris, amphithéâtre d'honneur
- **A programmer** : visite de repérage à Valenton
- **17 avril** : date limite de dépôts des candidatures
- **Fin avril** : réunion du jury, annonce du collectif lauréat
- **Mai-juin** : production du projet
- **Juillet** : inauguration avec les habitants et les partenaires du projet
- **Juillet-octobre 2023** : ouverture à la visite du « musée éphémère » avec les habitants volontaires et les structures locales

Le jury est composé de représentants des Beaux-Arts de Paris, de Seqens, de L'apes et des partenaires locaux volontaires (Centre Socioculturel de La Lutèce, Conseil Citoyen, Ville de Valenton).